

Organiser une corvée

On entend par corvée une activité durant laquelle les membres vont collectivement et bénévolement réaliser divers travaux sur le terrain ou sur les bâtiments appartenant à la coopérative.

La notion de corvée est intimement liée à l'histoire et au développement des coopératives d'habitation au Québec. Ainsi, dans les premières coopératives d'habitation québécoises, dites « coopératives de construction », les membres participaient, collectivement et bénévolement, à la construction de maisons unifamiliales. Il s'agissait en quelque sorte de grandes corvées.

Le plus souvent, les corvées permettent de réaliser des travaux d'entretien régulier à certaines périodes de l'année. On parlera ainsi fréquemment de corvée de printemps et de corvée d'automne.

Les corvées ne devraient pas être une corvée!

Si le fait de réaliser collectivement des travaux d'entretien peut engendrer des économies pour la coopérative, les corvées ne doivent pas être perçues comme une charge ou une tâche pénible imposée par le contrat de membre. Les personnes chargées d'organiser une corvée doivent s'assurer que cette activité représente aussi une occasion pour les membres de collaborer pour accomplir quelque chose, d'échanger et d'apprendre à mieux se connaître.

Une corvée a aussi une valeur symbolique. Même si les temps ont bien changé, la solidarité, l'entraide et le partage représentent encore aujourd'hui des valeurs fondamentales de l'habitation coopérative.

Une corvée, ça s'organise

C'est le responsable des corvées au sein du comité d'entretien qui assume la coordination de la corvée. Si cette responsabilité n'a pas été attribuée au sein du comité, le conseil d'administration doit nommer quelqu'un.

Préparation de la corvée

- Faites la liste des membres ayant les compétences nécessaires pour mener à bien toutes les tâches. Contactez-les.
- Déterminez une date et informez les membres en donnant un délai suffisant pour qu'ils réservent leur journée. Demandez-leur une confirmation de leur participation.
- Vérifiez auprès de la municipalité si un permis est nécessaire.
- Vérifiez si l'assurance de la coopérative couvre les membres en cas d'accident.
- Aux fins de l'assurance, faites adopter par le conseil d'administration une résolution mandant les bénévoles (membres et non membres) pour cette corvée.
- Préparez les tâches.
- Organisez les groupes de tâches pour que chaque bénévole sache ce qu'il a à faire.
- Achetez le matériel.
- Vérifiez que tous les outils nécessaires sont disponibles, sinon il faut se les procurer.
- Organisez un service de garderie pour la journée.
- Assurez-vous que des rafraîchissements soient servis.
- Organisez un événement de clôture (repas communautaire, photo de groupe, etc.).

Après la corvée

Le suivi et la conclusion d'une corvée constituent souvent une étape négligée. Après la corvée, il reste encore à :

- Payer les factures;
- Fermer la petite caisse;
- Classer les documents;
- Inscrire les informations pertinentes dans les registres appropriés, notamment dans le registre des interventions;
- Demander aux membres d'évaluer l'activité, au moyen d'une grille d'évaluation distribuée à chacun;
- Rédiger un rapport avec les recommandations appropriées pour le conseil d'administration.